



## **Procès-verbal de la 90<sup>ème</sup> assemblée des délégués de Lapins de race Suisse Samedi, 08 juin 2024, 09.00 heures, Halle polyvalente, rte de la Transjurane 29, 2855 Glovelier**

**Présidence :** Peter Iseli, président de Lapins de race Suisse

**Comité :** Peter Iseli, René Spicher, Markus Durrer, Monika Wenger, Stefan Röthlisberger

**Procès-verbal :** Monika Wenger

### **Celui qui veut construire de hautes tours doit s'attarder longtemps sur les fondations. (Citation : Anton Bruckner)**

Le président P. Iseli : notre association a des fondations solides, c'est pourquoi nous devons éviter de construire des châteaux en Espagne.

Mentionnons quelques exemples de fondations : concept de formation avec tous les documents, préparation des cours, diplômes, bonne entente avec l'OSAV, boxes d'exposition adaptés, programme d'exposition fonctionnant bien, statistiques des membres pour le programme d'exposition, identification par puce électronique et marquage, bon soutien du comité pour l'Exposition suisse de lapins mâles, standard moderne, experts bien formés, bon ancrage dans la fédération européenne et réponse compétente aux questions des membres.

Nous devons prendre soin de ces fondements et ne pas nous en tenir aux seules propositions d'économie. Des changements sont nécessaires, mais ils doivent être bien réfléchis. Pour chaque proposition, nous devons tenir compte de nos statuts.

P. Iseli déclare l'AD 2024 ouverte.

### **1. Accueil et constatation des présences**

Le président salue les délégués, les membres d'honneur et tous les participants. Un salut particulier est adressé aux membres d'honneur et aux invités : Urs Weiss, président de Petits animaux Suisse ; Sandra Lanz, responsable du secrétariat de la Fédération Petits animaux Suisse ; Daniel Schmied, UFA ; Esther van Praag, rédactrice du magazine Petits animaux.

### **Excuses**

Les excuses sont mentionnées dans le procès-verbal de l'AD sur le site Internet sous Lapins de race Suisse.

### **Hommage aux personnes décédées**

P. Iseli demande à toutes les personnes présentes de se lever pour l'hommage aux disparus et de se souvenir des personnes décédées. Les bonnes personnes ressemblent aux étoiles, elles brillent encore longtemps après leur extinction. Le président mentionne les membres d'honneur Peter Zumstein, Heinz Graber et Meinrad Rösli, que nous avons perdus l'année dernière.

### **Ordre du jour**

Conformément aux statuts, l'ordre du jour a été publié sur Internet et dans le magazine Petits animaux et envoyé par courrier à tous les présidents de section, de société et de club. L'AD 2024 aura lieu sans modification de l'ordre du jour.

Michel Gruaz et Jean-Charles Witschi se sont mis à disposition pour la traduction.

## 2. Nomination des scrutateurs

Le bureau pour la réunion d'aujourd'hui est assuré par M. Durrer et S. Röthlisberger. Conformément aux statuts, un délégué peut représenter au maximum 3 cartes de vote. **Décision** : le bureau et les scrutateurs proposés Martin Jost, Thomas Meyer, Andy Däster, Fritz Schlatter ne sont pas contestés, le président déclare donc les quatre membres élus.

**Présents** : 114 délégués avec 267 cartes de vote, 4 invités, 5 membres du comité sont présents. Cela donne un total de 123 personnes présentes. La majorité absolue est de 134 voix et la majorité des 2/3 est de 178 voix.

## 3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 juin 2023 à Fribourg FR

Les procès-verbaux allemand et français de l'assemblée des délégués du 10 juin 2023 ont été publiés dans le "magazine Petits animaux" n° 8 du 02 août 2023.

Le procès-verbal est considéré comme approuvé conformément à l'article 4.1.5 let. b des statuts de notre fédération, pour autant qu'aucune objection écrite ne parvienne au président dans les 30 jours suivant la publication.

**Décision** : aucune objection n'est parvenue au président dans le délai imparti, P. Iseli déclare donc le procès-verbal approuvé.

## 4. Affaires annuelles

### a. Approbation du rapport annuel du président

Le rapport annuel du président a été publié dans le "magazine Petits animaux" et sur Internet. Le vice-président R. Spicher propose d'approuver le rapport annuel. Il remercie P. Iseli pour la rédaction du rapport annuel.

**Décision** : le rapport annuel du président est approuvé à l'unanimité et remercié par des applaudissements nourris.

### b. Présentation des comptes annuels 2023

Le chef des finances M. Durrer présente les comptes annuels qui ont été envoyés à tous les délégués. Dans la brochure, aux pages 5 à 7.

### c. Prise de connaissance du rapport des réviseurs

Le rapport des réviseurs est visible dans les documents de l'AD aux pages 10/11. La vérification des comptes a été effectuée par la société Fecker Treuhand & Revision GmbH le 18 mars 2024. Les délégués prennent connaissance du rapport des réviseurs.

**Décision** : le rapport des réviseurs est approuvé à l'unanimité.

### d. Approbation des comptes annuels 2023

Le chef des finances M. Durrer souhaite maintenant faire approuver les comptes annuels. **Décision** : les comptes annuels 2023 sont approuvés à l'unanimité par les délégués.

### e. Fixation de la cotisation annuelle 2025

La cotisation annuelle pour 2025 est proposée par le comité à CHF 10.00 par membre.

**Décision** : la cotisation annuelle de CHF 10.00 est approuvée avec quelques voix contre.

### f. Crédit supplémentaire pour le budget 2024

En automne 2024, le comité a approuvé trois cours pour préposés (Suisse orientale, Tessin et Berne). La perte budgétée pour 2024 sera donc augmentée de CHF 10'000.00. Pour cette raison, un crédit supplémentaire est souhaité. Le budget 2024 est présenté dans la brochure aux pages 8 et 9. Le comité continue de s'efforcer de faire des économies.

**Décision** : le crédit supplémentaire pour le budget 2024 est approuvé.

### g. Approbation du budget 2025

Le budget 2025 a été établi par M. Durrer avec une perte et est visible dans la brochure aux pages 8 et 9.

*Hansruedi Messmer* : il propose de rejeter le budget 2025. Au sein de la commission des structures, il a reçu le mandat d'étudier la division Lapins de race Suisse. Il a reçu le règlement des cotisations et des indemnités afin de le comparer au cahier des charges. Il estime que l'indemnité forfaitaire du comité doit être réduite de 50%, car il y a encore des jetons de présence et des frais.

P. Iseli lui explique que comme le règlement sur les cotisations et les indemnités n'est pas à l'ordre du jour, les indemnités ne peuvent pas être réduites. Nous sommes également tenus de respecter le soutien lors de l'Exposition suisse des lapins mâles. Le budget est fixé par le règlement, il n'est donc pas possible de le modifier. Il y a deux ans, le règlement des cotisations et des indemnités a été adopté sans aucune proposition. Le président promet à l'assemblée une proposition d'adaptation des indemnités pour la prochaine AD.

*H.R. Messmer, commission des structures* : il recommande à l'assemblée des délégués de rejeter le budget.

**Décision** : la majorité a approuvé le budget avec 150 voix pour.

#### **h. Choix de la société de révision**

Au printemps 2024, une société de révision moins chère nous a été proposée. Pour cette raison, l'AD peut décider aujourd'hui entre Fecker Treuhand & Revision GmbH, Felben-Wellhausen TG et Agreno-Treuhand, Schönbühl.

K. Blättler a fait la demande, il y a sept ans, de passer de la BDO à la Fecker Treuhand. Ainsi, nous avons déjà pu économiser de CHF 4'500 à CHF 3'000. Il pense que la société de révision devrait rester en place au moins une année de plus, car un nouveau chef des finances sera élu.

*Oliver Grossenbacher, préposé de Kleintierfreunde Brandis* : il pense que ce serait un pas dans la bonne direction.

**Décision** : la majorité a approuvé le changement de réviseur par 153 voix (Agreno) contre 86 voix (Fecker). C'est donc la société Agreno qui révisera nos comptes.

*F. Brändle, président cantonal de Saint-Gall* : il demande au comité que tous les détails d'une proposition soient correctement protocolés. Les sujets d'aujourd'hui sont délicats et il aimerait que nous procédions calmement et que tout soit compréhensible par la suite.

#### **5. Nomination du chef des finances**

Nicolas Guerry de Wallenbuch FR a 35 ans, est marié et a trois enfants. Il a étudié l'économie à l'université. Depuis environ 10 ans, il travaille avec les chiffres et a récemment terminé une formation dans le domaine des nouvelles technologies. Depuis l'automne 2023, il a eu suffisamment de temps pour traiter les informations de Lapins de race Suisse. Ce serait pour lui une tâche très intéressante.

Le comité est heureux qu'il se présente à l'élection. Ainsi, nous pourrions également, avec Nicolas Guerry, soutenir les membres de langue française puisqu'il est bilingue.

**Décision** : l'assemblée des délégués a élu Nicolas Guerry à l'unanimité sans voix contre.

#### **6. 26<sup>ème</sup> Exposition suisse de lapins mâles à Winterthur (rammlerschau2025.ch)**

R. Spicher informe sur la 26<sup>ème</sup> Exposition suisse de lapins mâles 2025 dans les halles Eulach à Winterthur. Plus que 231 jours jusqu'à l'ouverture officielle le 25 janvier 2025. Avec le calendrier, nous sommes sur la bonne voie. Le président du CO est Andreas Erisman, Klaus Blättler se met à disposition en tant que trésorier et Urs Weiss est responsable des médias, de la publicité et du sponsoring.

Les inscriptions se font par section avec le numéro de membre et l'inscription est définitive. Le numéro de section doit être visible sur le formulaire d'inscription et lors du versement. L'inscription peut se faire au moyen du formulaire par courrier postal, par e-mail ou via Klexpo. La date limite d'inscription est le 11 novembre 2024. Aucune communauté d'élevage (CE) ou double nom ne sont acceptés lors de l'inscription.

Le premier mâle d'un membre coûte CHF 40.- et tous les mâles suivants de la même personne CHF 34.-. Pour les jeunes éleveurs, le premier mâle coûte CHF 30.- et chaque mâle supplémentaire CHF 34.-. Les heures d'exposition sont : le samedi 25.01.2025, de 10.00 à 21.00 heures et le dimanche 26.01.2025, de 09.00 à 15.00 heures.

Urs Weiss a préparé une présentation pour Winterthur. Il souhaite inviter chaleureusement tout le monde à passer des vacances à Winterthur, du 20 au 26 janvier 2025. Ce sera des vacances actives. Il présente les halles : la première, d'une surface d'exposition d'environ 2400 m<sup>2</sup>, est destinée à l'Exposition suisse de lapins mâles. Une halle plus petite est destinée à l'exposition cantonale de Petits animaux de Zurich, aux pi-

geons voyageurs et à la restauration festive. Et la deuxième petite halle pour la restauration. Le vendredi, il y aura encore une journée d'installation avec l'appréciation de l'exposition cantonale. Le soir, il y a la soirée des sponsors avec un souper et tous les parrains/marraines et sponsors sont invités. Le samedi soir aura lieu la soirée des éleveurs.

P. Iseli invite tout le monde à aider à Winterthur, que ce soit pour la mise en place, le rangement, etc. Il remercie d'ores et déjà le CO de l'Exposition suisse de lapins mâles de Winterthur pour le travail accompli.

## 7. Propositions

### a. Proposition : Fédération cantonale fribourgeoise

La FFEPA souhaite une réunification de toutes les divisions sous Petits animaux Suisse, la formation d'un seul comité et la création de commissions techniques. Dans ce sens, ils souhaitent simplifier la composition avec quatre commissions techniques (1 par division) et réunir tous les éleveurs sous un même toit.

P. Iseli informe qu'un vote consultatif a déjà eu lieu lors de la CPP 41 voix contre la proposition et 6 voix pour la proposition. Entre-temps, la proposition a été retirée. Le comité souhaite néanmoins organiser un vote consultatif lors de cette AD.

**Vote consultatif** : 26 voix pour la proposition et 192 voix contre la proposition. Ainsi, le comité sait que la division Lapins de race Suisse est maintenue.

*Robert Würsten* : il demande que les abstentions soient également comptées. P. Iseli lui explique que les abstentions ne doivent pas être comptées lors de l'assemblée des délégués. De plus, avec cette proposition, le résultat est aussi clair.

*Felix Brändle* : il corrige P. Iseli en ce qui concerne la question posée avant le vote. Avant le vote, la question doit être posée correctement selon la proposition.

### b. Proposition : règlement de l'Exposition suisse de lapins mâles

Le règlement de l'Exposition suisse de lapins mâles a été modifié de manière qu'aucune communauté d'élevage ne puisse s'inscrire. Comme à Thoune, il faut s'inscrire avec le numéro de membre. De plus, le numéro de section doit être visible sur chaque formulaire d'inscription et sur chaque versement.

**Décision** : le règlement de l'Exposition suisse de lapins mâles est approuvé à l'unanimité.

## 8. Honorariat

Le titre de membre d'honneur est décerné à une ou plusieurs personnes ayant fait preuve d'un grand engagement en faveur de l'élevage de lapins de race. Il s'agit toujours d'un remerciement spécial.

Markus Vogel commence le premier éloge. Il s'agit d'un membre du Club Suisse du lapin argenté. Depuis des années il fait partie de différentes sections et au sein du club il a été caissier, préposé, vice-président et président. Dans ses clapiers se trouvent des Nains de couleurs madagascar, argenté brun et des Petits argentés bruns. Il s'agit de Walter Neuhaus de Seftigen BE. P. Iseli le félicite et lui remet la chaise.

La deuxième personne à honorer est présentée par S. Röthlisberger. Il élève des lapins depuis sa jeunesse. En 2007, il a réussi l'examen d'expert avec Stefan Röthlisberger et depuis, il est un expert très apprécié. Il est déjà membre d'honneur de l'association des éleveurs de petits animaux des Waldstätten, du club suisse du lapin Hermelin et Nain de couleurs ainsi que du club du lapin Hermelin et Nain de couleurs de Suisse centrale. Dans son paradis des rongeurs, il n'a pas que des lapins, mais aussi des cochons d'Inde. Depuis 10 ans, il est responsable des finances de Lapins de race Suisse. Il est désormais évident que l'hommage revient à Markus Durrer. Toutes nos félicitations ! Il reçoit lui aussi une chaise !

Et maintenant, la troisième personne à honorer. R. Spicher la présente en un long discours élogieux. Il est très long, car il a fait beaucoup de choses pour l'élevage de lapins. Il est déjà membre d'honneur de la SO Oberburg, du club du Russe, du club du Rhön et de Petits animaux Bern-Jura. Il est le fondateur de l'exposition Osterrammer. Il est également très apprécié au sein de la fédération européenne. Il est maintenant clair pour tout le monde qu'il ne s'agit que du président Peter Iseli. S. Röthlisberger lui remet la belle chaise en guise de membre d'honneur.

Pour le bon ordre, les trois propositions de membres d'honneur sont soumises au vote.

**Décision** : Walter Neuhaus, Markus Durrer et Peter Iseli deviennent membres d'honneur de Lapins de race Suisse à l'unanimité.

P. Iseli remercie pour ce grand honneur, également au nom des deux nouveaux membres d'honneur, et il continuera à s'engager pour l'élevage de lapins !

## 9. Communications

S. Röthlisberger, président de la CT et de la commission de protection des animaux informe :

*Mutations ASEC* – Passage à la liste d'experts cunicoles non en fonction : Patrik Aebischer, Kurt Aeschbach, Jeannine Farquet. Démission de l'ASEC : Andres Ogi.

Effectif – Il y a 32 experts cunicoles en fonction et 7 aide-experts.

*Formation des juges EE* – Du 26 au 28 avril 2024, la 19<sup>ème</sup> formation internationale des juges EE a eu lieu à Solenice, en République tchèque, avec une vingtaine de nations et environ 150 personnes. La formation a été très intéressante et il existe un nouveau standard EE. Il est disponible à la boutique des petits animaux au prix de 70 CHF.

*Standard 15* – S. Röthlisberger mentionne qu'une révision du standard n'est de loin pas à l'ordre du jour. Le standard 15 est toujours très bon et, si nécessaire, certaines races peuvent être adaptées. Cela sera fait pour la prochaine saison d'exposition. Chez le lapin Lièvre, le poids idéal est désormais de 3,5 à 4,0 kg. Pour le Chamois de Thuringe, il y a une adaptation plus importante. Désormais, le pelage, la peau et les jarres sont évalués à la position 4, la couleur et le brillant à la position 5, les marques et la nuance à la position 7. Cela a été discuté avec le club et il y aura de nouvelles feuilles de standard d'ici au cours de répétition. Les experts seront formés en automne 24 lors du cours de répétition.

Rex et Petit rex – En adaptant la longueur du pelage, la CT espère que les poils de flair seront plus longs. Nouvelle disposition sans modification du standard : longueur idéale du pelage 20-22 mm et la disqualification est désormais à plus de 24 mm. Une légère formation de jarres sur les flancs et les pattes avant est tolérée. De même, l'appréciation de la couleur chez les lapins Rex de couleur sauvage (castor et doré) requiert plus de tolérance.

CT – En automne 2023, lors du cours de répétition, on a discuté des Tachetés tricolores, des Chinchillas et des Nains de couleur feu. Lors du cours de répétition du printemps 2024, les races Bélier anglais, Bélier français, Angora et Géant belge ont été abordées. Il y a eu de très bons représentants des races.

Les évaluations selon le standard EE continueront d'avoir lieu.

Les Têtes de lion sont encore en cours d'admission jusqu'à la CPP 2025. Lors de la CPP 2025, ils devraient, comme prévu, être admis dans le standard 15.

*Statistiques animales* – Le président de la CT informe sur les statistiques animales et les engagements des experts.

Engagements.

*Rétrospective de la saison 2023/24* – Il y a eu beaucoup de belles expositions avec un bon nombre d'inscriptions. Il y a eu très peu de critiques concernant les informations techniques lors des expositions. Cette saison d'expositions a vu de très beaux champions. Mais malheureusement aussi des évaluations parfois divergentes. Les experts doivent être encore plus attentifs aux dos anguleux. Les experts doivent également détecter les déformations du sternum, en particulier chez les lapins Lièvre.

*Santé animale/protection des animaux* – Dans toute la Suisse, 7 cas de RHD ont été annoncés à l'OSAV à ce jour. Pour protéger nos animaux, Lapins de race Suisse recommande de vacciner les lapins plus tôt (août/septembre). Lors des expositions de jeunes sujets, les jeunes animaux n'ont pas besoin d'être vaccinés s'ils sont exposés avec une mère vaccinée.

*Consultation sur l'OSAV* – L'OSAV a mis en consultation une nouvelle grande ordonnance sur la protection des animaux. Le tatouage ne sera pas interdit, mais il devra être précédé d'une anesthésie. La commission de protection des animaux de Petits animaux Suisse a déposé une requête au sujet des lapins. Jusqu'à 10 semaines sans anesthésie, car la paroi de l'oreille est encore très fine au cours des premières semaines. L'identification au moyen de la marque auriculaire et l'insertion de la puce est autorisée sans anesthésie.

D'autres thèmes sont abordés : l'obligation d'annonce lors de l'abattage et l'autorisation pour les éleveurs (professionnels). L'abattage à domicile devrait être annoncé préalablement au canton. Les vétérinaires cantonaux ne sont pas très contents du surcroît de travail administratif. Ils sont en train de rechercher un moyen pour pouvoir effectuer la procédure à moindre coût. Jusqu'à présent, S. Röthlisberger n'a encore rien entendu. La Protection suisse des animaux souhaite par exemple qu'il faille une autorisation si quelqu'un fait plus de deux portées par an. Nous espérons bien sûr que la protection des animaux n'arrivera pas à ses fins avec une idée aussi éloignée de la réalité du terrain.

*Informations techniques sur les expositions* – Depuis quatre ans, les expositions doivent respecter les informations techniques. Pour les expositions, nous sommes très satisfaits de la mise en œuvre. Cependant, pour les expositions de jeunes animaux, il faut faire plus attention aux informations techniques. Les enclos doivent être suffisamment grands, fermés sur deux côtés et disposer d'un espace de retrait approprié pour que tous les lapins aient de la place. Actuellement, l'OSAV nous a demandé si nous souhaitons encore des compléments.

Les dimensions des boxes pour les expositions sont les mêmes que jusqu'à présent : jusqu'à 5,5 kg = 60 x 60 cm, à partir de 5,5 kg = 70 x 70 cm (si possible à partir des Béliers anglais). L'objet à ronger doit être présent lors de chaque exposition/concours de jeunes animaux. Le comité propose comme objet à ronger : un morceau de bois tendre et non traité, le Knabber Max ou des tiges d'onagre et de fenouil séchées. Mais ce sont les Kani-Rolls qui conviennent le mieux.

S. Röthlisberger demande si quelqu'un a encore une question.

*Andreas Zähler, Association grisonne des éleveurs de petits animaux* – Sur le certificat de vaccination de certains éleveurs, les animaux individuels ne sont pas mentionnés. Il est seulement indiqué que tout le cheptel a été vacciné. Il demande si c'est correct ?

S. Röthlisberger : en fin de compte, la responsabilité individuelle incombe à chaque éleveur. Il appelle chaque éleveur à n'amener aux expositions que des animaux vaccinés.

*Oliver Grossenbacher, préposé de la KTF Brandis* : lui aussi est inquiet lorsque de telles attestations de vaccination sont remises lors des expositions. La signature du vétérinaire doit impérativement figurer sur le certificat de vaccination, estime S. Röthlisberger.

*Hans-Rudolf Gerber, Grasswil* : à partir de trois portées, on est considéré comme un professionnel. Il trouve injuste qu'avec les races naines, il ait peut-être dix petits avec trois portées et qu'un éleveur d'une grande race puisse élever 30 petits avec trois portées. Il est d'avis que c'est à l'OSAV de prendre une telle décision et non aux protecteurs des animaux.

*Priska Küng, éleveuse de cochons d'Inde* : chez elle, un contrôle inopiné a lieu tous les deux ans.

*Urs Weiss* : la publication de la Protection suisse des animaux existe. Celui qui remet (donne ou vend) plus de 100 animaux est considéré comme un professionnel. Petits animaux Suisse a demandé que cette réglementation ne soit considérée comme professionnelle qu'à partir de 250 animaux. U. Weiss pense que nous devons nous battre !

R. Spicher informe sur les cours prévus :

*Cours* – Petits animaux Berne-Jura organise un cours de base "Détenir correctement les lapins" le 29 juin 2024, de 13h30 à 17h00 environ, dans l'installation pour petits animaux de Lützelflüh. Aucun cours pour éleveurs n'est prévu pour le moment. Si une section ou un club souhaite organiser un cours pour éleveurs, il peut s'adresser à R. Spicher. Il vous aidera volontiers à l'organiser.

Trois cours pour préposées/préposés ont eu lieu au printemps 2024. Au Tessin, 7 participants ont passé l'examen, à Salez/Suisse orientale 14 participants et à Schwarzenburg BE 10 participants ont réussi l'examen de préposées/préposés. Il y a désormais 31 préposées et préposés de plus dans toute la Suisse.

R. Spicher remercie les organisateurs et tous les experts qui ont contribué, en tant que conférenciers, à la formation des préposées et des préposés.

Il n'y a pas non plus de cours de puçage prévu pour le moment. Depuis avril 2021, 46 cours de puçage ont été organisés et 452 personnes ont suivi le cours. Les cours de puçage ne sont plus subventionnés et organisés par Lapins de race Suisse.

P. Iseli informe :

*Réunion de l'EE à Kecskemet* – P. Iseli a participé à la réunion de l'EE. Quel avenir pour les expositions européennes ? Une réunion supplémentaire a été organisée à ce sujet. Les frais d'inscription pour les expositions européennes seront augmentés. Les règles de protection des animaux doivent être respectées dans tous les pays. De plus, les "expositions européennes de race" doivent être encouragées. Et la page d'accueil de l'EE doit être développée pour les informations et les expositions.

*Exposition européenne 2025* – La prochaine exposition européenne aura lieu du 4 au 9 novembre 2025 à Nitra, en Slovaquie. Lapins de race Suisse informera à temps sur le transport et les frais d'inscription, qui ne seront plus subventionnés. Chaque exposant assume lui-même ces frais.

*Nouveau standard européen 2024* – Le standard EE 2012 est désormais remplacé par le nouveau standard EE 2024. Il coûte 70 CHF et est disponible immédiatement à la boutique.

## **10. Divers**

P. Iseli demande aux délégués s'il y a des questions ou des suggestions ? Personne ne se manifeste. Il en vient donc à la conclusion de l'AD 2024. Toutes les décisions prises aujourd'hui ne conviennent pas à tous les délégués. Nous vivons dans une démocratie et acceptons ce que la majorité a décidé aujourd'hui. Le comité se penche sur les préoccupations des membres et propose des solutions.

P. Iseli demande aux personnes présentes d'informer leurs membres sur l'AD d'aujourd'hui.

Il demande aux délégués s'il y a des objections concernant le déroulement ou la conduite de l'AD. Personne ne se manifeste.

Il remercie les délégués et les invités de leur participation à l'AD. Il remercie l'association régionale du Jura pour la très bonne organisation de l'AD 2024.

Le président remercie Jean-Charles Witschi et Michel Gruaz pour la traduction simultanée. Il remercie également ses collègues du comité pour les préparatifs et la bonne collaboration.

Il souhaite à notre nouveau caissier Nicolas Guerry un bon départ et une collaboration fructueuse au sein du comité de Lapins de race Suisse.

Le président P. Iseli souhaite à toutes les personnes présentes un "bon appétit" et un bon voyage de retour après l'AD de Lapins de race Suisse.

A 11h30, le président P. Iseli clôt l'assemblée des délégués 2024.

Mülchi / Rüscheegg, le 15 juin 2024

*Lapins de race Suisse :*

*Peter Iseli, président*

*Monika Wenger, secrétaire*

*Michel Gruaz, traducteur*